

CONCOURS D'ENTRÉE

BULLETIN
D'INSCRIPTION
DROITS D'INSCRIPTION: 30€

ENTRÉE EN 1^{re} ANNÉE

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

Niveau scolaire :

Examens et diplômes obtenus :

Date et signature :

Je soussigné(e)

- titulaire du baccalauréat
- inscrit(e) aux épreuves du bac 2018
- demande de dérogation (pour les non-bacheliers et les candidats âgés de plus de 24 ans)

Je désire être inscrit(e) au concours d'entrée 2018/2019 :

1^{re} session

- le jeudi 12 avril 2018 à partir de 9h et le vendredi 13 avril 2018 sur RDV, dépôt des candidatures avant le mardi 27 mars 2018 (cachet de la poste faisant foi)
- épreuve de français, le vendredi 13 avril 2018

2^e session

- le lundi 3 septembre 2018 à partir de 9h et le mardi 4 septembre 2018 sur RDV, dépôt des candidatures avant le vendredi 17 août 2018 (cachet de la poste faisant foi)
- épreuve de français, le mardi 4 septembre 2018 à 10h

NB: Les candidats non francophones doivent passer une épreuve écrite de langue française et attester d'un test de connaissance en français, TCF (niveau B2), en cours de validité.

Pièces à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription

- 1 ► photocopie d'une pièce d'identité ou d'une carte de séjour pour les étudiants étrangers (en cours de validité);
- 2 ► copies des diplômes ou titres admis en équivalence;
- 3 ► trois photos d'identité (nom et prénom au dos);
- 4 ► lettre de motivation;
- 5 ► **droits d'inscription (30 €)**,

chèque libellé à l'ordre du Receveur Municipal.

Dérogations / commission de recevabilité (non-bacheliers et personnes ayant dépassé la limite d'âge)
(dossier de demande de dérogation (première session uniquement) à déposer et à envoyer par e-mail avant le lundi 19 mars 2018)

Pièces supplémentaires pour les demandes de dérogation :

- 6 ► demande écrite de dérogation;
- 7 ► dossier artistique;
- 8 ► curriculum vitae;
- 9 ► pièces justificatives du parcours professionnel;
- 10 ► descriptif détaillé des enseignements suivis.

Renseignements: esap@mairie.mc

Les candidats sont convoqués par courrier et par email.

Les informations font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des étudiants de l'ESAP. Conformément à l'article 14 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 modifiée par la loi n° 1.353 du 4 décembre 2008 réglementant le traitement des informations nominatives, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant auprès du secrétariat de l'école.